



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 4 mai 2022, à 19 h 02, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis, Sébastien Bazinet et Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza);

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, le lendemain de la séance.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 02.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Période de questions du public
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022

2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2022
- 5.2 Dépôt des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

022/04-05-2022-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

5.3 Modification au calendrier des séances du conseil 2022 – Modification de la résolution numéro 047/07-12-2021-A

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

023/04-05-2022-A

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière.

ADOPTÉE

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

024/04-05-2022-A

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'avril 2022, totalisant 11 561,60 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

Dépôt des états financiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Mme Martine Vézina, la directrice des finances et directrice générale adjointe, présente les états financiers 2021 lors de la présente séance.

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale, Mme Lucie Bourque, dépose le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

025/04-05-2022-A

5.3 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 047/07-12-2021-A

CONSIDÉRANT la résolution numéro 047/07-12-2021-A adoptée lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 7 décembre 2021, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT qu'il n'est ni utile ni nécessaire de tenir une séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tous les mois ;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'apporter des modifications au calendrier des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget

Et résolu à l'unanimité :

De modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 comme suit :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 12 janvier 2022	Séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 2 février 2022	Séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 2 mars 2022	Séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 6 avril 2022	Séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Sainte-Véronique au 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 4 mai 2022	Séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 1 ^{er} juin 2022	Séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 2 novembre 2022	Séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide
Mercredi 7 décembre 2022	Séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle Jeanne-Gariépy au 1550, chemin du Rapide



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Qu'un avis public relatif à ladite modification soit publié conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, selon les procédures prévues au Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville.

De décréter qu'en période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant l'évolution de la situation et des directives ministérielles, l'heure et le lieu des séances peuvent être modifiés suivant la publication d'un avis public à cet effet.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 047/07-12-2021-A adoptée lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Sébastien Bazinet, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 07.

Denis Lacasse, maire

Catherine Denis-Sarrazin, greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire